

## Conditions Générales

### Article I. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les modalités d'utilisation des services édités par Netvisio, immatriculée au RCS Paris sous le N° B 504 650 086, dont le siège social est situé au 152 Bd Pereire 75017 Paris. Elles régissent les conditions contractuelles entre Netvisio et le Client, désigné ensemble les Parties.

### Article II. Généralités

Le services, désignés ci-dessous « Services » sont précisés dans le bon de commande. La signature du bon de commande par le Client vaut acceptation des présentes Conditions Générales, ils forment ensemble le Contrat.

### Article III. Conditions financières

#### Prix du Service

Le prix hors taxes du ou des Services figure sur le Bon de Commande. Les droits et taxes sont ceux applicables au jour de la facturation.

#### Révision de prix

Netvisio peut modifier ses tarifs et appliquer de nouveaux tarifs aux contrats en cours d'exécution. Dans ce cas Netvisio informe au préalable les clients concernés. En cas d'augmentation, le Client pourra résilier librement le Service souscrit qui a fait l'objet d'une augmentation après avoir notifié par lettre recommandée avec AR dans un délai de 15 jours à compter de la réception du courrier de Netvisio

#### Mode de paiement

Les factures sont payables par prélèvement automatique 15 jours à compter de la date de facture sauf disposition contraire prévue dans le Bon de Commande.

Toutefois, à compter de l'ouverture d'une procédure collective, le Client devra régler les factures au comptant.

#### Défaut de paiement

En cas de non-paiement à l'échéance d'une facture

- Netvisio peut de plein droit, sans formalités judiciaires, suspendre le Service. Dans une telle hypothèse, Netvisio adresse au client une mise en demeure de payer et indique la date à laquelle le Service sera suspendu.
- Le retard de paiement entraîne également la déchéance de tous les termes des créances de Netvisio sur le client et leur exigibilité immédiate.
- Netvisio facturera un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 euros.

#### Facturation

La facturation est établie mensuellement. Sauf disposition contraire mentionnée dans le Bon de Commande, le Client autorise expressément Netvisio à lui délivrer exclusivement la facture sous format électronique.

Le Client accepte que les consommations, la facturation et plus généralement l'ensemble des mesures relatives à l'utilisation du Service soient calculés avec les outils de Netvisio et sur la base des données enregistrées par Netvisio.

Toute facture non contestée dans un délai de 30 jours après la date de facture est réputée acceptée par le client.

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

### Article IV. Durée et Résiliation

Le contrat prend effet à la date de signature du Bon de Commande. Sauf disposition contraire spécifiée dans le Bon de Commande, le contrat est conclu pour une durée de un an. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de un an. Le contrat peut être dénoncé par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée trois mois avant son terme.

### Article V. Suspensions

Netvisio peut de plein droit suspendre le service aux fins de procéder à toute opération de maintenance, de mise à jour de ses

équipements. Dans cette hypothèse Netvisio s'efforcera d'occasionner le moins de désagrément pour le Client.

### Article VI. Obligations et Responsabilités des Parties

Le Client est seul responsable de la protection et de l'utilisation de ses codes d'accès.

Le Client s'engage à ne jamais utiliser le Service à des fins inappropriées, illégales contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et autrement répréhensibles ou dans le cadre d'activités frauduleuses et/ou illicites et à ne jamais permettre à des tiers de le faire.

Le Client est seul responsable du contenu des éléments diffusés et/ou transmis au travers du Service.

Le Client garantit Netvisio contre tout dommage, contre toute réclamation, action, procédure exercée à son encontre et qui résulterait de l'utilisation du Service ou des contenus.

Netvisio s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de fournir un service continu et disponible dans la limite des capacités de ses équipements ainsi que des contraintes techniques inhérentes à leurs fonctionnements. À ce titre Netvisio ne garantit pas que le service sera disponible, en continu et sans erreur.

Le Service est fourni «en l'état», sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, quant à la qualité ou ses performances.

Netvisio n'exerce aucun contrôle de l'information stockée, transmise et/ou diffusée et ne pourra de ce fait voir sa responsabilité engagée.

Netvisio ne pourra être retenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation, du dysfonctionnement ou de l'interruption du Service.

En cas de non respect par le Client d'une quelconque de ses obligations Netvisio peut résilier immédiatement le contrat de plein droit.

### Article VII. Force Majeure

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité qui serait la conséquence d'un cas de force majeure dans les termes de l'article 1148 du code civil

### Article VIII. Dispositions diverses

#### Attribution de numéros

L'attribution de numéros d'audioconférence n'en transfère pas la propriété au Client.

#### Confidentialité

Pendant toute la durée du contrat et pendant une durée d'un an à compter de sa résiliation, chacune des Parties s'engage à tenir confidentielles les informations qu'elles auront été amenées à recueillir à l'occasion de leurs relations contractuelles. Netvisio peut toutefois communiquer aux autorités, notamment de police et gendarmerie, les informations relatives à l'utilisation du Service, chaque fois que ces autorités en feront la demande.

#### Référence commerciale - promotion

Le Client autorise Netvisio à utiliser son nom, sa marque et son logo à titre de référence commerciale. Le Client autorise Netvisio à lui adresser des publicités, offres commerciales ou invitations.

#### Propriété Intellectuelle

Tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs au Service sont et resteront la propriété exclusive de Netvisio

#### Cession du contrat

Le contrat ne peut être ni cédé ni transféré sans accord préalable de Netvisio.

#### Litiges/Droit applicable

Le contrat est régi par le droit Français. Tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre – France.